

Les organisations membres de L'ESPER s'adressent aux candidat(e)s à l'élection présidentielle et aux élections législatives

Les organisations membres de L'ESPER - associations, mutuelles, coopératives et syndicats, partenaires de l'École de la République - s'alarment aujourd'hui des évolutions d'un système éducatif **toujours plus excluant**, de moins en moins à même d'assurer la réussite de tous les élèves - en particulier pour les plus fragiles et les plus en difficultés-, et au sein duquel les enseignants et acteurs éducatifs n'ont plus les moyens de mener à bien leurs missions. Ils peuvent constater chaque jour **des politiques qui fragilisent l'École laïque et affaiblissent le Service public d'éducation.**

Les organisations membres de L'ESPER affirment que **la promotion de leur modèle d'économie sociale**, caractérisé par une gouvernance démocratique collective et une finalité non-lucrative, est un impératif dans le champ éducatif, face à la marchandisation croissante de ce secteur et à l'exacerbation de la concurrence avec les organismes à seul but lucratif¹.

Elles souhaitent que les échéances électorales à venir soient l'occasion de l'affirmation d'un projet pour un **Service public d'éducation laïque** se donnant comme objectif **l'égalité et la réussite de tous**, et auquel contribueraient pleinement les organisations d'économie sociale partenaires de l'École de la République renforcées dans leurs missions.

Cela passe par l'élaboration de propositions autour des 4 grandes questions suivantes :

1| Le rôle des organisations de l'économie sociale partenaires de l'École de la République au sein du Service public d'éducation

Les organisations de l'économie sociale partenaires de l'École de la République, associations, mutuelles, coopératives, syndicats, jouent **un rôle majeur en direction du Service public d'éducation**. Agissant en complément et en partenariat avec l'institution scolaire, avec l'ensemble de la communauté éducative, avec les collectivités territoriales, elles s'investissent dans plusieurs champs d'activité, essentiels: pour assurer **l'égalité** de tous les élèves dans l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs, par un **accompagnement éducatif** développé dans et hors du temps scolaire; dans la protection et la solidarité des membres de la communauté éducative en matière de **santé, d'assurance, d'accès aux services bancaires**; dans l'éducation à la **citoyenneté** et à la **prévention**; dans la mobilisation pour la pleine citoyenneté des **personnes en situation de handicap**; dans la réflexion et l'innovation sur les **pratiques pédagogiques**... Leur intervention pour la **cohésion sociale**, la **mixité** et la promotion du **vivre-ensemble** est déterminante, de même que leur appui dans la co-construction des politiques éducatives avec les pouvoirs publics et les partenaires des territoires.

Fondés sur les principes et les valeurs de l'économie sociale, leurs modes d'organisation et leurs modèles économiques, à finalité non lucrative, conduisent ces organisations à développer des services et des **activités accessibles à tous**, et à réinvestir les bénéfices éventuellement dégagés au service du **projet collectif** et non de l'enrichissement de quelques-uns.

Mais ces organisations doivent aujourd'hui faire face à de nombreuses difficultés: remise en cause d'une partie conséquente de leurs **financements publics**, pouvant aller jusqu'à menacer l'existence même de certaines structures; **concurrence exacerbée** dans leurs champs d'intervention avec des organismes à seule finalité lucrative, et difficulté dans ce contexte à faire reconnaître et promouvoir les spécificités des modèles économiques de l'économie sociale; **marchandisation croissante** de plusieurs de leurs secteurs d'activité; sentiment de faible association au Service public d'éducation...



Comment considérez-vous la place et le rôle des organisations d'économie sociale partenaires de l'École de la République au côté du Service public d'éducation ? Si vous êtes élu(e), comptez-vous assurer leur développement et, si oui, dans quel but et comment ?

¹ Elles s'inscrivent ainsi dans la lignée des « 12 propositions pour une économie démocratique » élaborées par le CEGES, et sur lesquelles les candidats à l'élection présidentielle ont déjà été interpellés (www.ceges.org).

2| Les engagements solidaires des enseignants et des acteurs éducatifs

Les actions des organisations de l'économie sociale partenaires de l'Ecole de la République ont été rendues possibles dans l'histoire par les engagements d'acteurs éducatifs, en particulier enseignants, qui ont choisi de s'investir pour le développement des projets éducatifs et/ou solidaires évoqués plus haut.

C'est grâce à ces engagements que nos organisations sont aujourd'hui nombreuses et contribuent à la vitalité du Service public d'éducation, par le développement toujours renouvelé **d'activités et d'actions au service de la communauté éducative**, et par la mise en place de **protections** et de **solidarités**.

Or, pour les acteurs éducatifs et les enseignants, il est devenu de plus en plus difficile de développer ces formes d'engagement, qu'il s'agisse **d'évolutions professionnelles** (possibilités de mises à disposition et de détachement ; dispositifs d'accompagnement à des secondes carrières...) ou **d'actions militantes** menées parallèlement à son temps d'activité professionnelle (possibilités d'exercer des fonctions électives ou des mandats dans une association, une mutuelle, une coopérative ; conditions d'exercice des responsabilités syndicales...), du fait de l'insuffisance et de la faiblesse des dispositifs actuels permettant un **véritable accomplissement d'engagements bénévoles**.



Pensez-vous que les engagements solidaires des acteurs éducatifs et des enseignants doivent être encouragés, et si oui, à travers quelle politique et quels dispositifs ?

3| La laïcité, principe essentiel de la République

La laïcité constitue, pour les organisations membres de L'ESPER, un ciment commun, un principe fondamental partagé.

Pour elles, la laïcité est un principe essentiel de la République, principe de concorde, de liberté, de justice sociale, car **la laïcité se fonde sur ce que les hommes et les femmes ont en commun**, ce qui les rassemble, plutôt que sur ce qui les différencie voire les divise comme le fait l'approche communautariste. Elle garantit, par la séparation de la sphère publique et de la sphère privée, le respect de toutes les croyances et de toutes les opinions.

En conséquence, la laïcité ne peut être instrumentalisée pour stigmatiser une religion, ni pour affirmer la supériorité d'une autre, quels que soient les arguments historiques, culturels, géographiques employés ; elle ne **saurait servir à encourager les différences entre les citoyens**.

La véritable signification de la laïcité doit donc être réaffirmée avec force au sein de notre République.

Dans **la transmission des valeurs découlant du principe de laïcité, les membres de L'ESPER rappellent le rôle essentiel de l'Ecole de la République**. Ils soulignent que chaque attaque à son encontre est un coup porté à l'éducation à la citoyenneté, à la formation d'esprits critiques, et donc au vivre-ensemble et à la cohésion sociale.

Tous les moyens doivent donc être mis en œuvre pour faire respecter partout la loi de 1905, et assurer la promotion de l'Ecole publique laïque.



Si vous êtes élu(e), comment envisagez-vous le respect et la promotion de la laïcité dans et autour de l'Ecole ?

4| L'éducation à l'économie sociale et solidaire



Comment réagissez-vous au Manifeste publié par L'ESPER pour une meilleure prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans l'éducation et les formations (document joint à ce texte) ? Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous sur les dix propositions du Manifeste ?



Les organisations membres de L'ESPER :

Les associations : 2FOPEN JS - ADEIC - ADOSEN Prévention Santé MGEN - AFEV - ALEFPA - ANATEEP - APAJH - ARTS ET VIE - CEMEA - CRAP - Cahiers Pédagogiques - Fédération des DDEN - EEDF - ENTRAIDE UNIVERSITAIRE - FAS - FCPE - Fédération des PEP - FNCMR - FOEVEN - FRANCAS - GCU - JPA - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - LES FAUVETTES - MAE SOLIDARITE - MLF - OCCE - PREVENTION MAIF

Les coopératives et mutuelles : CASDEN BP - LMDE - MAE - MAIF - MGEN - MOCEN - USU

Les syndicats : FSU - SGEN CFDT - SE UNSA - UNEF - UNSA EDUCATION

L'ESPER (L'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République) est une association rassemblant 40 organisations de l'Economie sociale (associations, mutuelles, coopératives, syndicats) agissant dans le champ de l'Ecole et de la communauté éducative. Ses membres mènent ainsi des activités dans les domaines suivants : santé, assurance, banque, médico-social, formation, accompagnement des métiers éducatifs, centres de vacances et de loisirs, activités post et périscolaires...

L'ESPER a vocation à constituer un espace d'échange et de dialogue entre ses membres, et à exprimer des prises de position communes sur ses conceptions de l'Ecole publique laïque et de la société.

L'ESPER, c'est : **4,5 millions** de personnes protégées par une mutuelle santé ; **13,5 millions** de personnes protégées par une mutuelle d'assurance ; **1,2 million** de sociétaires d'une coopérative bancaire ; **5,9 milliards** d'euros de budget ; **46 000** salarié(e)s sur toute la France ; **1 450** établissements ou services de santé et médico-sociaux ; **5 000** centres de loisirs ; **300** centres de vacances.